

Congrès statutaire FGTB 2 et 3 juin

Résolution de Congrès « Réforme de l'Etat » Pour des pouvoirs publics forts et solidaires

Pour la FGTB, le débat sur l'organisation de l'Etat est d'une importance capitale

Pour la FGTB, un Etat fort et solidaire, avec des services publics forts, est prioritaire à cet égard.

Pour la FGTB, un nouveau transfert de compétences n'est pas dans l'intérêt des travailleurs. Une nouvelle réforme de l'Etat affecterait en effet les mécanismes de solidarité fédéraux tels que la sécurité sociale, le droit du travail, la concertation sur les salaires et les conditions de travail. Les précédentes réformes de l'Etat sont déjà allées trop loin à cet égard, avec par exemple le transfert de certains pans de la sécurité sociale.

La FGTB s'oppose donc radicalement au discours séparatiste des nationalistes.

1. La FGTB **défend un Etat fort et solidaire, avec des services publics forts.**
 - a. Les crises successives - la crise bancaire, la pandémie, les prix galopants de l'énergie – ont exposé au grand jour l'échec du marché. L'Etat doit alors maintenir l'économie sur pied. La FGTB exige donc que l'Etat ne se contente plus uniquement d'absorber les chocs, mais qu'il joue un rôle plus important dans l'économie en orientant davantage le marché et en prenant plus d'initiatives économiques dans des secteurs stratégiques, comme le secteur de l'énergie. Amener plus rapidement les investissements publics à 4 % du PIB constitue un levier non-négligeable à cet égard.
 - b. L'application, pendant des années, de recettes politiques néolibérales a mené à la modération salariale, aux coupes dans les dépenses publiques et au démantèlement des services publics. Des mesures d'austérité qui ont contribué à la qualité souvent insuffisante des services publics. Les services d'inspection en sous-effectif, le démantèlement des guichets publics physiques, le manque de réponse adéquate aux récentes inondations, ne sont que quelques exemples. La FGTB exige que la fourniture de services publics performants redevienne une priorité à tous les niveaux politiques.
 - c. La FGTB exige la fin de la politique d'austérité et un engagement total en faveur d'une relance durable à tous les niveaux politiques. Ceci suppose une modification en profondeur des règles budgétaires européennes, mais aussi une politique fiscale plus juste garantissant des recettes publiques suffisantes.
2. La FGTB reste **favorable à une organisation de l'Etat fédérale**, avec des pouvoirs publics forts à tous les niveaux de politique et avec une collaboration forte entre ces niveaux politiques. A l'opposé du fédéralisme de concurrence que nous connaissons aujourd'hui et qui est à l'opposé de nos valeurs de solidarité, seul un véritable fédéralisme de coopération et de solidarité interpersonnelle peut renforcer les solidarités nécessaires au niveau fédéral pour contrer les discours de scissions des nationalistes. Le fédéralisme de coopération ne doit pas se limiter à un slogan. Il doit être concrétisé et disposer des leviers nécessaires (des protocoles de coopération, un comité de concertation qui fonctionne et, au besoin, l'introduction d'une hiérarchie des normes).
3. **L'Etat unitaire a évolué vers un Etat fédéral composé de régions et de communautés** au fil des précédentes réformes de l'Etat. Les mécanismes de solidarité tels que la sécurité sociale et le droit du travail restent (en grande partie) uniformes pour tous les travailleurs. Les régions disposent de leviers socio-économiques permettant à la politique de plus tenir compte des différences et des

préférences régionales. Une politique régionale performante est importante pour un Etat fédéral fort.

4. Les précédentes réformes de l'Etat présentent plusieurs **manquements et inefficacités** qui sont le résultat de compromis politiques parfois peu réfléchis, comme le transfert des allocations familiales. Souvent aussi, ces réformes ont induit une plus grande complexité, (par exemple, des règles opaques pour le transport exceptionnel par route). En outre, la fragmentation des politiques sur différents niveaux de gouvernement est responsable de dépenses administratives supplémentaires.
5. Pour la FGTB, une réforme de l'Etat n'est pas un but en soi, mais un moyen pour parvenir à une organisation de l'Etat plus efficace et qui pourra (encore) mieux garantir les intérêts sociaux et économiques de tous les travailleurs. Pour la FGTB, le critère déterminant à cet égard est : cette réforme signifie-t-elle une avancée pour les travailleurs ou pas ?
6. La FGTB s'oppose vigoureusement au **discours de scission des nationalistes**. Car cela met en péril la solidarité fédérale, comme la sécurité sociale et le droit du travail et cela va totalement à l'encontre des intérêts des travailleurs. La FGTB ne se rallie pas non plus au discours selon lequel une nouvelle réforme de l'Etat est inévitable, mais la refédéralisation de certaines compétences (par exemple, les allocations familiales) ne peut pas être un sujet tabou.
7. La FGTB souligne explicitement que l'on **ne peut pas toucher aux mécanismes de solidarité fédéraux et sociaux**, à savoir : la sécurité sociale, le droit du travail et les CCT ainsi que la formation des salaires et la concertation sociale sur les conditions de travail. Au niveau de la fiscalité non plus, il ne peut être question d'une concurrence entre les régions ; Ainsi, l'impôt des sociétés doit rester une matière fédérale et l'impôt des personnes physiques ne peut pas être davantage encore morcelé.
8. Concernant la **sécurité sociale**
 - a. Nous constatons qu'au fil des précédentes réformes de l'Etat – surtout la sixième – des pans de la sécurité sociale ont été scindés. Au niveau des soins de santé, cette scission concerne la prévention de la santé, l'infrastructure des hôpitaux... Les allocations familiales ont été intégralement transférées aux régions.
 - b. Pour la FGTB, cette évolution est inacceptable. Elle implique que la sécurité sociale est de moins en moins une assurance sociale commune dans laquelle tous les travailleurs ont droit à des allocations sociales égales. Pareille évolution mine la base d'une sécurité sociale solidaire et peut être utilisée pour remettre également en question les cotisations sociales uniformes.
 - c. **Les soins de santé:**
 - Les soins de santé doivent continuer à faire partie de notre sécurité sociale. Leur financement doit être organisé à la plus grande échelle possible, c'est-à-dire au niveau fédéral. Chacun doit bénéficier des mêmes soins de santé de qualité, quel que soit son lieu de résidence en Belgique.
 - Pour la FGTB, un transfert de nouvelles compétences et de nouveaux moyens aux entités fédérées n'est pas à l'ordre du jour. Une évaluation de la sixième réforme de l'Etat et du modèle actuel d'organisation des soins de santé est en revanche nécessaire. Une refédéralisation des compétences déjà transférées ne doit pas être exclue dans ce débat. Une forte coordination interfédérale est, dans tous les cas, nécessaire et le rôle des syndicats interprofessionnels doit être assuré à tous les niveaux. Le débat sur l'organisation de notre système de soins de santé doit partir d'une vision intégrée des soins de santé. Le patient doit être au centre du trajet de soins, du début à la fin. Cela implique, entre autres, que davantage d'accords de

coopération doivent être organisés au sein et entre les différents niveaux (local, sous-régional, régional, fédéral).

- La priorité doit désormais être donnée aux réformes visant à améliorer les soins de santé, comme : éliminer les inégalités et améliorer l'accès aux soins ; revoir le financement (hôpitaux, médecins) ; mieux répondre aux « nouveaux » besoins (comme les soins de santé mentale pour les jeunes) et au défi du vieillissement de la population.

9. Pour ce qui est de la **politique du marché de l'emploi**

- a. Pour la FGTB, la politique du marché de l'emploi est et reste une compétence partagée. Les entités fédérées doivent pouvoir tenir compte de leur propre réalité socio-économique, mais plusieurs cadres – comme le droit du travail et les négociations salariales – doivent rester intégralement fédéraux. De cette manière, tous les travailleurs garderont le droit à une protection égale au niveau des conditions de travail et ils ne seront pas mis en concurrence les uns avec les autres.
- b. La FGTB n'est pas demandeuse de nouveaux transferts de compétences sur ce terrain. Il faut surtout plus de collaboration et d'harmonisation. Le cadre institutionnel actuel laisse toujours de la marge pour des accents politiques propres dans les compétences restées fédérales (par exemple formation des chômeurs temporaires, contrôle de la disponibilité des chômeurs). Ceci est propre à une organisation fédérale de l'Etat, les Régions pouvant donner leur propre concrétisation aux compétences propres et – dans une certaine mesure – aux compétences déjà partagées. Le plaidoyer pour une politique « plus asymétrique » ne peut être un prétexte pour morceler davantage encore les compétences de façon larvée. Les grands défenseurs de plus d'asymétrie au niveau de la politique du marché du travail, sont généralement aussi favorables à une politique qui implique plus d'activation et de sanctions à l'encontre des chômeurs et des inactifs. C'est pourquoi, la FGTB exige que le cadre fédéral (« concrétisation asymétrique des compétences ») soit bétonné et garantisse des droits de sécurité sociale égaux, et que l'implication des interlocuteurs sociaux dans la concrétisation des degrés de libertés soit assurée à tous les niveaux. Lorsque le cadre fédéral nuit aux travailleurs et contribue à renforcer l'écart entre régions en terme de précarité, il doit pouvoir être combattu.

10. Concernant la politique fiscale et des revenus

- a. La FGTB maintient qu'il faut une harmonisation fiscale (vers le haut) au niveau le plus haut possible, certainement pour les impôts pour lesquels il est question d'une assiette fiscale mobile, comme le capital et les bénéfices d'entreprise. C'est pourquoi, l'impôt des sociétés doit rester une matière fédérale.
- b. De façon plus large, les politiques fiscales et parafiscales ne peuvent aboutir à une concurrence entre les travailleurs causée par les différences de revenus
- c. La 6^{ème} réforme de l'Etat a donné aux régions une plus grande autonomie fiscale, surtout sur le plan de l'impôt des personnes physiques. Ceci cadre dans une plus grande autonomie et responsabilisation des régions. Pour la FGTB, il est crucial que l'affectation de cette compétence aux régions ne porte pas préjudice à la progressivité de l'impôt (des personnes physiques). Et au préalable, il faut une harmonisation car les réductions d'impôts, comme le bonus emploi flamand, ont un impact sur la politique de revenus.

11. **Financement solidaire des pouvoirs publics**

- a. Dans tous les Etats fédéraux, il est question d'un mix entre la responsabilité financière des entités fédérées et la garantie d'une solidarité nécessaire envers les entités fédérées qui disposent de recettes fiscales plus modestes. Dans la Belgique fédérale aussi, c'est le cas. Via la loi de financement (qui règle les flux de financement entre les pouvoirs publics). Cependant, la 6^{ème} réforme de l'Etat a réformé la loi de financement et le mécanisme de

solidarité (qui disparaîtra progressivement sur 10 ans à compter de 2024). Cette réforme a donc fortement diminué le mécanisme de solidarité entre les entités fédérées.

- b. Une évaluation objective des effets qui en découleront sur le financement des différents pouvoirs publics s'impose. Pour la FGTB, un critère important à cet égard est la question de savoir si les différents pouvoirs publics disposent de suffisamment de moyens et de possibilités pour répondre aux besoins sociaux (de la société) dans les domaines pour lesquels ils sont compétents.

12. Réfléchir au **modèle souhaité d'organisation de l'Etat**

- a. Pour orienter le débat sur la réforme de l'Etat, il est très important de convenir de l'objectif final, comme le maintien de pouvoirs publics fédéraux forts, d'instruments de solidarité fédéraux forts et des services publics forts. Surtout, il est essentiel de partir d'une analyse des besoins et des priorités des travailleurs.
- b. Pour les travailleurs et la FGTB, la transportabilité des droits entre les régions est un point très important.

13. Un **processus concerté** et étayé de réforme de l'Etat

- a. L'organisation de l'Etat ne peut être le résultat d'une improvisation. L'impact des réformes passées et à venir doit d'abord être évalué et faire l'objet d'une concertation préalable.
- b. La FGTB exige que les interlocuteurs sociaux soient impliqués, certainement pour les domaines pour lesquels nous sommes co-responsables, comme la sécurité sociale.